Journal of Translation and Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN : 1112-3974

Assimilation et transferts sémantiques des emprunts lexicaux dans le discours médiatique

Benmostefa Harig Fatima Zohra
University of Oran2 Mohamed Ben Ahmed –Algeria
harig_bfz@yahoo.fr

Abstract: *The word hijab can be presented as a xénisme, but it knew a semantic change in media discourse, the integration process allows to see its evolution in relation to the historical, cultural and ideological events and of course political. The original reference, the garment (clothing) is not present in the Hexagone; That is why, by metonymy slip, media discourse such as lexicographical discourse retains, at the semantic level, just a portion of the garment (clothing, the veil. This is what some suggest discursive denominations. Hijab, at least in this metonymic sense, denominates not a non-existent reality in France, but a new reality; the label of "xénisme" appears once in partially inadequate. For their part, the words scarf and veil expanded their polysemy in the form of semantic neologisms as they can name this new reality; the Islamic veil, as well as to the Islamic headscarf.*
Keywords: *Loan, Lexical borrowing, praxématique, denomination designation, equivalence xénisme, media discourse.*
Résumé : *Le mot hidjab peut être présenté comme un xénisme, mais il a connu un changement sémantique de dans le discours médiatique, le processus d'intégration permet de voir son évolution par rapport aux événements historiques, culturels et idéologiques et bien sur politiques. Le référent original, le vêtement, est peu présent dans l'Hexagone ; c'est pourquoi, par glissement métonymique, les discours médiatiques comme les discours lexicographiques ne retiennent, au niveau sémantique, qu'une partie du vêtement, le voile. C'est bien ce que laissent entendre certaines dénominations discursives. Hidjab, au moins dans cette acception métonymique, dénomme non pas une réalité inexistante en France mais une réalité nouvelle ; l'étiquette de « xénisme » apparait dès lors partiellement inadéquate. De leur côté, les mots « voile » et « foulard » ont élargi leur polysémie sous forme de néologie sémantique puisqu'ils peuvent nommer cette nouvelle réalité ; le voile islamique, de même que pour le foulard islamique.*
Mots clés *: Emprunt lexical, praxématique, la désignation dénomination, l'équivalence, xénisme, discours médiatique.*

1. Introduction

L'évolution de toute langue est inéluctable et suit les correspondances entre le système linguistique et le référent extralinguistique qui lui-même évolue, ce qui motive une certaine créativité des signes : à ce niveau, il faut rappeler que le principe vaut pour des signes linguistiques limités au seul système de la langue qui comprend aussi la grammaire ce que constate la citation suivante : « La langue est un fait social, non seulement par son fonctionnement, par sa nature de code réglant les échanges linguistiques entre les locuteurs d'une communauté, mais aussi en tant qu'institution inhérente à une société et soumise aux lois d'évolution de cette société » (Guilbert, 1975 : 17).

La langue évolue parallèlement aux progrès de la société, et ceci concerne toutes les langues : l'histoire, les guerres, la science, le contact entre les peuples imposent les contacts entre les langues et récemment la mondialisation. Tous ces facteurs font de la langue et de la réalité extralinguistique un couple inséparable, « La langue est le fait social par excellence, […] il se modifie sans doute par les volontés individuelles, mais ne cesse jamais d'être un produit de la collectivité, et reflète par conséquent, avec une fidélité unique, l'état des esprits, des mœurs, de la vie aux différents époques » (Ferdinand Brunot, 1992 : 5). Il y a donc une relation étroite entre l'évolution linguistique et le progrès de la société.

2. L'emprunt, source de changement linguistique

Les langues, au cours de leurs évolutions (historique et géographique), entrent en contact les unes avec les autres provoquant des situations d'interférences linguistiques. Elles s'influencent alors mutuellement, ce qui peut se manifester par des emprunts lexicaux, de nouvelles formulations syntaxiques, etc. Concrètement, cela se traduit par l'apparition de mots nouveaux, de nouvelles tournures de phrase, par la traduction littérale d'expressions idiomatiques (on parle alors de calques).

Le plus souvent, les transformations de l'emprunt commencent par une déformation progressive, peu perceptible de la prononciation qui, pour certains phonèmes, va petit à petit s'assimiler à la prononciation de la langue réceptrice. Dans cette optique, l'emprunt linguistique est considéré comme effet du contact de deux langues. Cette situation a retenu l'attention des linguistes parce qu'elle est source de déviations dans les langues. Si l'opération de l'emprunt linguistique est la mise en contact de deux langues, la zone de contact devient le lieu privilégié des interférences. On peut en proposer le schéma suivant : contact des langues : emprunts lexicaux : interférences linguistiques : possibilité de déformation progressive dans la langue emprunteuse, et par là une des raisons du renouvellement de la langue d'accueil.

L'emprunt linguistique selon Weinreich est lié de façon étroite au phénomène global du contact des langues ; l'auteur a étudié en particulier le phénomène d'interférence qui se manifeste au cours des réarrangements consécutifs à l'implantation d'emprunts étrangers dans une langue donnée, en temps limité et dans une société déterminée. Ce phénomène provoque certains remaniements structurels qui peuvent toucher tous les niveaux de la langue emprunteuse (Cf., Weinreich, 1970 : 53). Selon lui, qui fut le premier à utiliser le terme de contact des langues (1953), celui-ci inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu. Le concept de contact de langues réfère au fonctionnement psycholinguistique de l'individu qui maîtrise plus d'une langue : l'individu dit « bilingue ». Il se démarque de celui de bilinguisme et de multilinguisme qui réfèrent davantage à un état de la société qu'à une situation individuelle.

Le multilinguisme est un phénomène commun à l'humanité ainsi qu'à la majorité des pays : plus de 5.000 langues sont parlées dans moins de 200 pays, dont

seulement 25% reconnaissent un statut officiel à plus d'une langue. La majorité des individus vivent dans un entourage bilingue et doivent adapter leur comportement langagier à cette situation. Au niveau individuel, le contact des langues se traduit par un état de bilingualité, défini comme « un état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique ; le degré d'accès varie sur un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique, cognitif, psycholinguistique, socio psychologique, sociologique, socio-culturel et linguistique » (Hamers et Blanc :1983). Parce qu'il s'adapte aux changements socio-économiques, socioculturels et socio-politique, le lexique d'une langue est, même en situation unilingue, en continuel renouvellement.

Dans les situations bi et plurilingue, l'emprunt devient une ressource possible de ce renouvellement et d'un enrichissement linguistique. Emprunts peuvent se multiplier aisément dans la mesure où le lexique est le niveau de plus faible structuration des systèmes linguistiques. Les unités lexicales jouissent donc d'une diffusion facile, et l'emprunt peut atteindre des proportions considérables. Un emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire. Le terme emprunt est généralement limité au lexique, même si certains auteurs l'utilisent aussi pour désigner l'emprunt de structures (notamment le calque)

L'emprunt dans son principe, l'introduction d'un terme étranger dans un système linguistique, n'est pas un acte de création linguistique ; il consiste à se servir d'un signifiant étranger déjà existant en référence à un signifié lui-même étranger. Cette translation serait pour certains un acte de paresse linguistique ; mais on a vu que le processus d'intégration de l'élément étranger suscitait des formes linguistiques nouvelles morphosyntaxiques ou sémantiques. Par un autre aspect, l'emprunt peut être générateur de création linguistique ; à partir du moment où le vocabulaire étranger est prédominant dans un secteur du lexique, il peut se produire, spontanément ou en vertu d'une réaction organisée par les responsables du secteur d'activité ou par les dirigeants politiques du pays, un processus de rejet. Il est alors nécessaire de faire appel aux possibilités de création offertes par le système lexical de la langue emprunteuse pour substituer un terme national au terme étranger.

3. Conditions de production et réajustement sémantique de l'emprunt « hidjab »

Parler de l'usage des langues et en particulier du français est sans doute parler des lexies arabes qui s'insèrent petit à petit et contribuent à l'évolution de cette langue (sujet abordé par la plupart des communications). Depuis l'Antiquité, l'emprunt linguistique, a été et reste au carrefour des contacts de langues et de cultures. Ces notions, emprunt, dénomination, catégorisation, équivalence et traduction correspondent aux usages qui conduisent à désigner le réel avec d'autres mots que ceux de la langue du locuteur pour désigner des réalités appartenant à d'autres cultures. Pour ce qui est de la nomination et la catégorisation, leur rôle est devenu prépondérant de nos jours avec la multiplication des échanges

internationaux. Elles répondent à la nécessité de transférer des concepts et des idées dans une culture dans une autre langue au sein d'une autre culture. Ce faisant, l'emprunt sert de pont entre les cultures en révélant les relations complexes des langues et des cultures, et par là l'effort fait pour comprendre les civilisations étrangères.

Dans ma présentation sur l'emprunt lexical et recomposition du sens , le contexte à une grande place et un impact important sur l'ajustement sémantique , les conditions de production (conditions historiques, sociales, culturelles, et politiques….) de l'emprunt lors de son passage d'une langue à une autre influence beaucoup sur le sens et donc il ya un sens nouveau à chaque utilisation et les différentes dénominations, traductions et explication changent aussi selon la visée de la personne qui l'emploie et selon à qui il est destiné.

Mon objectif est de montrer comment l'emprunt lexical du mot « hidjab » se traduit-il dans le discours médiatique ?

Cet emprunt change de forme d'un pays à un autre, d'une culture à une autre, d'une époque à une autre, une diversification dans la forme, le sens et la couleur comme du haik au hidjab puis au niqab chez nous en Algérie, de l'lithâm et du haik à la djellaba puis au hidjab et au niqab au Maroc et du tcherchef et du gorshaf au turban puis au niqab et à la burqa en Turquie.etc.

La théorie de la praxématique permet de comprendre le fonctionnement de cet emprunt qui a connu plusieurs appellations réajustées par des conditions de productions à un certain moment, le conteste contrôle et règle ce sens, un sens construit et reconstruit à chaque emploi et pour commencer il faut d'abord définir le hidjab :

Hidjab vient du verbe hadjaba qui veut dire cacher par un voile pour empêcher de voir, c'est un vêtement qui cache les cheveux et l'ensemble du corps et ne laisse apparaitre que le visage et les mains, son origine et son histoire sont coranique, il est cité dans deux versets du coran.

Les dictionnaires français l'ont défini comme suit :

- Hidjab¬ (‘izba) n.m. (mot arabe de hajaba, cacher) Vêtement, en partic. Foulard que porte la femme musulmane pour respecter l'obligation de la pudeur. (Petit Larouse, 2006).
- Hijab ou Hidjab (‘izab) n.m. -1984-1989- mot arabe de hijaba « cacher, voiler » Voile qui couvre les cheveux, les oreilles et le cou, porté par de nombreuses musulmanes (Petit Robert, 2006)

4. Dénomination de l'emprunt « hidjab » dans les médias

Le hidjab dans les pays musulmans n'a pas connu un grand impact médiatique mais en France si, il est apparu la première fois en 1989, lors de la polémique autour du port du voile, en classe, par certaines jeunes filles (qui le portaient). A cette époque, les médias et plus précisément la presse française, comme le monde, le figaro, le point, les échos et bien d'autres pour indiquer cet élément vestimentaire parlent de tchador, le considérant comme une marque religieuse en contradiction

avec la laïcité de l'école. Quelques années après et avec les événements qui ont suivi un peu partout dans le monde arabe comme par exemple les affrontements en Algérie en 1992 et dans les articles de presse se rapportant, et à des événements plus récents dans l'hexagone les journalistes emploient le mot hidjab.

Dans les premiers articles (d'un point de vue chronologique) on note deux dénomination « voile » et « hidjab », la première est une traduction de la deuxième, en plus une explication qui définit le hidjab comme une grande robe noire des Wahhabites qui ne laisse voie que les yeux … » il est bien clair qu'ici il s'agit de la description du tchador

Comme dans cet article :« 90% des femmes portent le voile, voir hidjab, la grande robe noire des wahhabites qui ne laisse voir que les yeux… » Les Echos, 5 Septembre 2005

Dans les articles qui suivent , les journalistes assimilent le hidjab au foulard et au voile deux dénominations misent entre parenthèses ou entre guillemets qui accompagnent toujours l'emprunt et s'insèrent petit à petit dans un tissu lexical déjà construit, nous relevons en plus de voile , tenue et vêtement , le vêtement ici est réduit au voile par glissement métonymique, mais les deux reformulations les plus régulières sont voile et foulard, et cette particularité se stabilise par la création de deux dénominations : voile islamique et foulard islamique.

Comme dans les articles suivants :

- Dans le Monde, 4 avril 1998 : « …quelques centaines de femmes en noir, la chevelure couverte d'un hidjab (foulard), sont venus … »
- Dans Agence France presse, 3 août 2005 « Une femme qui porte l'hidjab (le voile) dans des circonstances présentes risque d'être agressée par des éléments …… »
- Le Monde, 11 août 2005 « …dit un jeune homme en montrant sa mère en hidjab (foulard islamique) et à sa sœur déjà allongées sur terre… »
- Et Agence Reuters, 02 Avril 1995 « ……on a ordonné l'assassinat de la fille d'Abassi Madani parce qu'elle ne porte pas l'hidjab (voile islamique) … »

Pour ce référent nouveau apparait même un mouvement dénommé « pro hidjab » qui défend l'hidjab en France.

Comme par exemple dans cet article : « ……si vous nous laissez vivre selon nos règles… vous ferez la preuve de la sincérité de votre antiracisme explique Shop sur les conférences pro hidjab … » Le Point 03 Novembre 2005.

La polémique à cette époque-là a atteint un degré au point que les journalistes ont créé des néologismes pour dénommer les deux points de vue : anti hidjab et pro hidjab voire même antivoile comme dans l'article suivant : « …Des mois durant, le débat fit rage entre pro- et antivoiles, bousculant les traditionnels clivages droits gauche… » La Nouvelle République du Centre Ouest, 24 février 2005

L'hidjab qui couvre les cheveux et dessine l'ovale du visage n'est pas sans lien avec la voile intégrale qui occupe le devant de la scène médiatique en France et en

Europe, ce voile cache le visage en laissant apparaitre les yeux (nia) ou en interposant une ouverture grillagée permettant de voir sans être vue (burqa) donc les deux diffèrent par leur nature en raison de la visibilité ou l'invisibilité du visage. Le voile intégral est aussi appelé « voile facial », en Afghanistan, le tchadri « voile traditionnel qui diffère de la burqa parce qu'il ne couvre pas le bas du pantalon et permet aux femmes de pouvoir sortir les mains à travers des ouvertures quand à burqua, elle est un vêtement fermé, en Iran, c'est le tchador qui le visage découvert.

Après la loi du 15 mars 2004 qui interdit le port des tenues qui manifestent une appartenance religieuse en France, l'hidjab est considéré comme symbole religieux alors que pour les musulmans il est un devoir religieux. Dans ces discours disqualifiant qui attaquent l'hidjab, les journalistes avancent un point de vue qui se présente en contre point d'une idée adverse connue et qui circule dans les esprits des lecteurs mais qui n'est pas forcément retranscrite dans le texte journalistique, il apparait alors une connivence avec le lecteur et cet implicite ne peut prendre place qu'à une époque bien déterminée, certains articles deviennent difficiles à lire si le contexte politique n'est pas restitué.

L'hidjab se trouve au centre du débat dans cet article : « …Jacques Chirac propose d'interdire le port du foulard ou voile islamique, l'hidjab, dans les établissements scolaires français. D'autres symboles religieux ostentatoires doivent être proscrits … » Le Monde 13 janvier 2004.

5. L'évolution et enjeux de « hidjab » dans le discours médiatique

Les journalistes parlent de polémique et bien d'autres termes comme débat, interdire, ostentatoire, proscrits, mépris,) à chaque fois que l'hidjab est employé c'est pour indexer l'adversité chez les musulmans. Un contexte passionnel qui libère des propos provocants voir même insultants comme pour le vote de la loi 2004, qui a causé manifestations et menaces.

En règle générale, l'énonciateur qui emprunte un mot étranger le fait parce que à tort ou à raison il a le sentiment qu'aucun mot de sa propre langue ne peut désigner le référent dont il vient de parler, l'emprunt à l'arabe par la langue française, la manière de nommer détermine bien le point de vue du locuteur par rapport à l'objet décrit, nommer ne consiste pas seulement à représenter un référent c'est également se déterminer par rapport à lui .Nous verrons également que le choix du procédé de nomination et en fonction de l'interlocuteur et du type décrit .

Toutes les manières de représenter le « réalisa » en français peuvent donc être interpréter en fonction de l'intention de l'auteur. Ainsi, le fait de faire figurer un équivalent, peut être assimilé à un acte de prudence de la part de l'auteur qui désire être compris.

Le hidjab est un mot générique à l'origine de plusieurs sortes de voiles mais qui a fini par designer le foulard et à chaque nom il a une nouvelle fonction ; le nia par exemple désignant à l'origine le voile du visage est devenu par extension un vêtement, la même chose pour burqa qu'on utilisait pour nommer le masque du

visage et qui laisse entendre une sonorité proche mais non attesté de perdra (couverture et cape en arabe).

L'emprunt hidjab tant polémiser entre 1989-2006, s'est apaiser depuis, et s'est résolue par l'usage de foulard, le mot hidjab s'est adapté à cette réalité nouvelle de la société française, mais sa prononciation et sa transcription posent problème, déjà pour le h aspiré qui n'existe pas en français et le dj pour noter le j de la racine arabe trilitère. Que le h soit ou non réalisé, le nom ne sonne pas français et l'altérité se situe à deux niveau : au niveau de la forme et au niveau sémantique.

L'affaire du foulard et ses conséquences médiatiques et législatives ont révélé les problèmes liés à la pratique de l'islam. L'évolution du vocabulaire pour désigner le hidjab est tout à fait emblématique de la posture française, un passage obligé par la politique qui permet d'inventer de nouvelles compositions linguistiques et constitue l'événement linguistique.

On pense du tchador iranien durant et après la révolution iranienne , à la burqa depuis l'invasion américaine en Afghanistan, donc à chaque obstacle politique la question du voile est manipulée à des fins de propagande politique , parler du voile est un exercice délicat et périlleux en raison de l'extrême diversité et mobilité du phénomène qui relève de l'esthétique et du politique , de l'économique et du symbolique , du passé et présent ; c'est ainsi que tout jugement de valeur à propos du hidjab , le limitant à un aspect au détriment des autres , est forcément réducteur et inapte à en saisir la dynamique interne et externe du mot.

Le hidjab n'est plus considéré comme un néologisme après son intégration dans les dictionnaires français en 2006, cette apparition du mot dans les discours lexicographiques et médiatique invite à repositionner la valeur sémantique des mots entrant dans le champ des signes religieux et celui des coiffures.

Le discours médiatique français ne retient qu'une partie du vêtement, le hidjab dénomme une réalité nouvelle, le voile et foulard. Alors qu'il a un fondement coranique dans lequel il représente tout un vêtement qui cache en plus de la tête tout le corps à part bien sur le visage, les mains et les pieds.

6. Conclusion

En général, la presse française défini la femme voilée en opposition à l'idéal de la femme occidentale libérée et à égalité de droits avec l'homme, comme affirme Elizabeth Penavelasco « le voile se converti en une frontière entre le religieux et le séculier (laïque), le traditionnel et le moderne, le progrès et l'arriération »

Le mot hidjab est chargé de connotation idéologiques et lourdement péjoratives, il est remplacé lorsque le discours s'attenue et attenu la connotation et les implicites dégradant par des vocables comme hidjab puis foulard ou voile islamique et le contraire par niqab, burqa et tchador.

Ce rapport métonymique ne rend toujours pas service à la cohabitation des civilisations puisqu'il juge la partie pour le tout et confond le symbole avec la pratique religieuse, c'est au moins ce que les français musulmans ressentent et témoignent à travers leurs discours dans les médias.

De manière générale cette confusion est telle qu'elle se retrouve autrement dite dans la politique française liée à l'immigration et à l'existence des ethnies en présence. Des termes d'assimilation signifiant finalement qu'il faut fusionner dans l'autre pour être accepter. La description politique est en contradiction avec l'état naturel des cultures en présence en France ou ailleurs.

Pour conclure (sur différentes observations) : le but de cette présentation n'est pas de faire la critique des media, le processus de production et diffusion de l'information est très complexe, il implique divers acteurs dont le public lui-même qui n'est pas un acteur passif comme on pourrait le penser.

Nous savons qu'hidjab est perçu depuis quelques années comme une menace au niveau universel ce qui influe sur les media de plusieurs pays or il ne faut pas ignorer la responsabilité des media et son impact sur le public.

Références

[1] ABERCROMBIE, D. (1967), *Elements of general phonetics*, Edinburgh, Grande Bretagne: Edinburgh University Press.

[2] BOHAS, G& GUILLAUME, J.P. (1984), *Études des théories des grammaires arabes,1. Morphologie et Phonologie*, Institut français de Damas, Damas.

[3] CAMBELL, C.M, SHAW, V.M, PLAGEMAN, M.E &ALLEN, T.A. (1993), Exploring student beliefs about language learning, In W.N. Hatfield (Ed.), *Visions and reality in foreign language teaching: wherewe are, where were going,* IL: Nahmal Textbook Company.

[4] ADAM, J-M. (1985), *Le texte narratif : précis d'analyse textuelle*. Paris : Editions Fernand Nathan. (Coll. Nathan-Université).

[5] AUTHIER-REVUZ J., (2003), *Le fait autonymique : langage, langue, discours. Quelques repères*, *Parler des mots,* Paris, Sorbonne nouvelle, p. 67-96.

[6] BOYER H., (1993), Tchador, les mots de "l'affaire", *Médiascopie, n° 4,* p. 67-72.

[7] BRUNOT, Ferdinand, (1992), *La Pensée et la langue*, Masson&cie éditeurs, Paris.

[8] CHARAUDEAU M. et MAINGUENEAU D. éd., (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours,* Paris, Le Seuil.

[9] DETRIE C., SIBLOT P. & VERINE B. (éd.), (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.

[10] DUCROT, Oswald. (1972). *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique.* Paris: Hermann. (Coll. Savoir). 283, p., 5 p

[11] Guilbert, L., (1975), *la créativité lexicale.* Paris. Larousse.

[12] Hamers Josiane. F et Blanc Michel. (1983), *Bilingualité et bilinguisme,* Bruxelles, EdMARDAGA KERBRAT-ORECCHIONI C., (1980), *La polémique et ses définitions, Le discours polé-mique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 3-40.

[13] LYONS J., (1970), *Linguistique générale,* Paris, Larousse.

[14] PETIOT G., (1995), Voile, tchador ou foulard ? Problèmes de dénomination dans des discours médiatiques, *Les Carnets du Cedis cor, n° 3*, p. 43 62.

[15] SIBLOT, P. (1992), Ah ! qu'en termes voilés ces choses-là sont mises, Mots. *Les langages du politique, n° 30,* p. 5-16.
[16] REY A., (1979), *La terminologie, noms et notions,* Paris, PUF, « Que sais-je ».
[17] Weinreich, U. (1970), Languages *in Contact: Findings and Problems,* The Hague, Paris-Mouton.